

Bâtir chalet au lac Aylmer

Anne Vallières and Gianpiero Moretti

Number 101, Summer 2004

Villégiature : Oh les beaux jours

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/15679ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

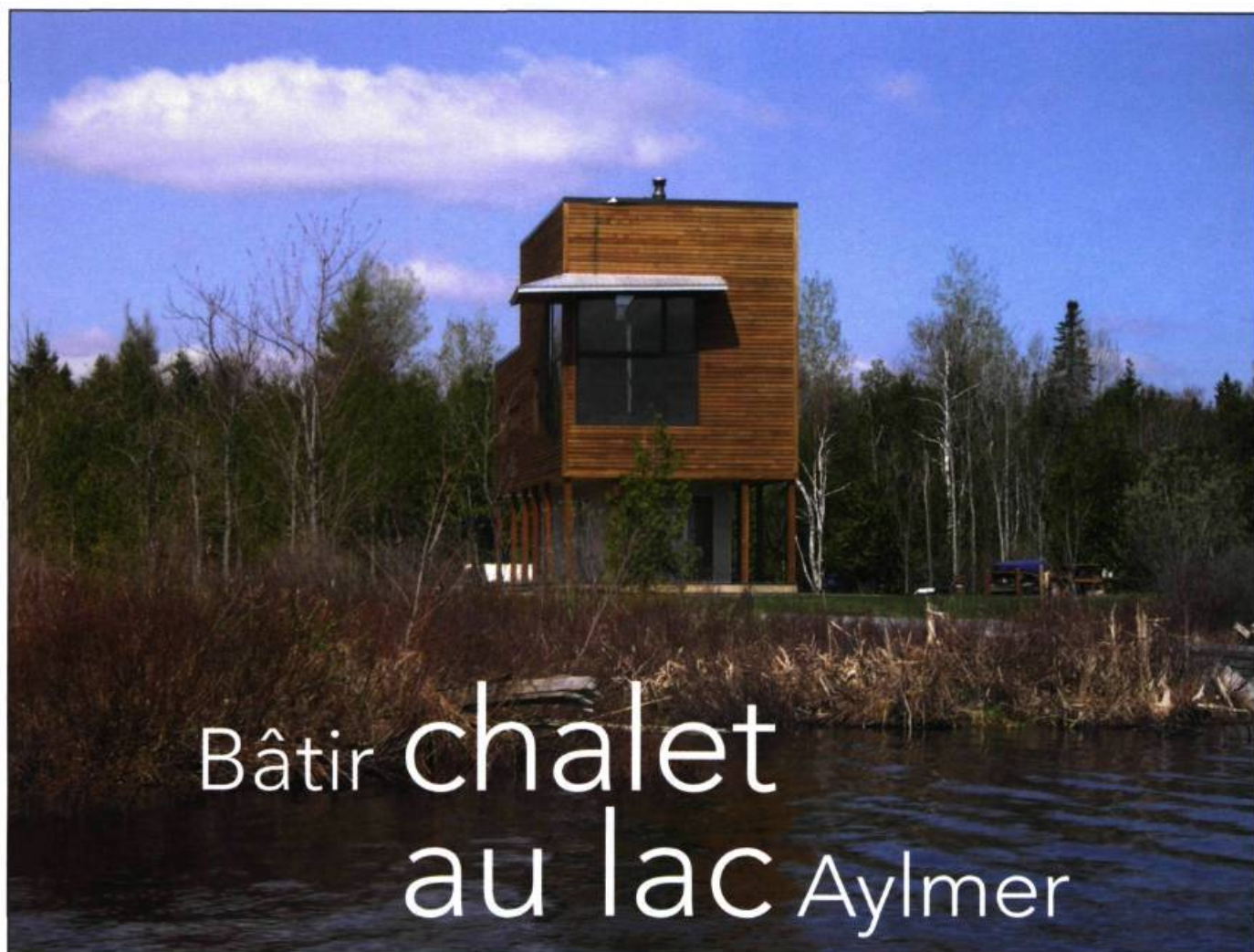
0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Vallières, A. & Moretti, G. (2004). Bâtir chalet au lac Aylmer. *Continuité*, (101), 32–34.



Bâtir chalet au lac Aylmer

L'architecture de villégiature en bordure des lacs dépasse de beaucoup la stricte production de bâtiments. Toute transformation de ces sites devrait permettre d'en profiter pleinement sans les mettre en péril. Les créateurs du chalet au lac Aylmer l'ont bien compris.

par Anne Vallières
et Gianpiero Moretti

Situé à une trentaine de kilomètres de Thetford Mines, le lac Aylmer est pourvu d'un règlement qui encadre le développement des constructions neuves en bordure de ses rives. La verticalité de ce chalet a permis de contrer le fait qu'il est éloigné de l'eau.

Photo : Anne Vallières

À l'époque où la villégiature aux abords des lacs représentait un phénomène relativement marginal, l'occupation humaine ne menaçait pas les paysages lacustres. Aujourd'hui, la situation est tout autre et le paysage de nombreux lacs québécois en souffre beaucoup, sans parler de la qualité de leurs eaux, de leur faune et de leur flore.

Les rives de plusieurs lacs se sont graduellement mises à ressembler à des rues de banlieue : y pullulent le même type de maisons et d'aménagements paysagers où dominent les grandes étendues de pelouse verte. Les conséquences environnementales et écologiques de cette urbanisation des rives sont désastreuses : vieillissement prématuré et accéléré des plans d'eau causé par l'érosion des rives, pollution de l'eau par des pesticides, destruction du paysage.

Face à ce constat, on cherche à renverser la tendance depuis quelques années.

Plusieurs municipalités ont adopté des règlements pour encadrer l'implantation des nouvelles constructions sur le bord des lacs. Elles se préoccupent aussi de plus en plus de la conservation du paysage et de l'amélioration de la qualité de l'eau.

LE CAS DU LAC AYLMER

C'est dans ce contexte que le projet d'un chalet au lac Aylmer a pris forme. Ce lac, situé dans la région de Chaudière-Appalaches, à une trentaine de kilomètres au sud-est de Thetford Mines, couvre une superficie de trois kilomètres carrés. Cinq municipalités le bordent, dont la plus importante est la ville de Disraeli.

Le site d'implantation du chalet se trouve sur la rive ouest du lac. Il s'agit d'un lot de 6200 mètres carrés, avec 50 mètres de front sur le lac. Sa topographie est plate et la ligne des hautes eaux qui délimite le littoral de la rive se retrouve à environ 25 mètres de l'eau. Le règlement d'urbanisme stipule que toute construction neuve ne doit pas empiéter sur la rive. Dans ce cas-ci, le bâtiment est très éloigné de l'eau: la rive correspond à une bande de terrain qui s'étend vers les terres à partir de la ligne des hautes eaux sur 10 mètres de profondeur. Au moment d'amorcer la conception du projet, cette distance de 35 mètres entre le site d'implantation et l'eau, combinée à l'absence de relief et à la densité de la végétation, apparaissait comme une condition nuisant à la relation physique entre le bâti et le lac que recherchaient les propriétaires.

Pourtant, c'est de cette contrainte qu'est née la solution. Afin de réduire l'impres-

sion d'éloignement excessif entre l'habitation et le lac et de renforcer le contact visuel entre les deux, l'habitation se déploie verticalement.

DEUX PLANS, DEUX LIENS AVEC LA NATURE

Le lac constitue certes l'attrait majeur du site, mais la variété de la végétation contribue aussi à son charme. Cette nature diversifiée a inspiré la conception de lieux variés où il est possible de l'observer et d'y vivre, au gré des saisons.

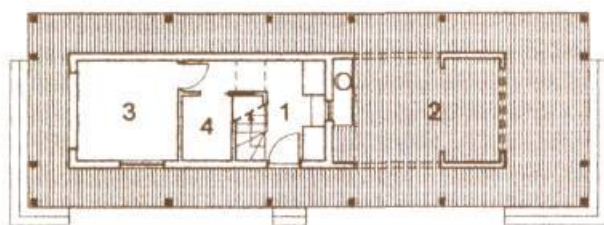
Deux plans superposés proposent chacun une façon d'habiter le lieu. Le premier est légèrement surélevé par rapport au niveau du terrain. Par sa proximité avec la nature, il permet aux occupants de la « vivre de l'intérieur ». Le second plan, superposé au premier, abrite la maison proprement dite et s'avère un lieu de contemplation du paysage.

Le premier niveau comporte certains éléments de l'architecture traditionnelle québécoise. Par exemple, une galerie offre aux habitants un lieu de transition entre l'intérieur et l'extérieur, un espace de vie bien contemporain malgré sa référence à un attribut des maisons ancestrales. À l'extrémité sud-est de la maison, face au lac, la galerie aboutit à une terrasse extérieure couverte qui se transforme selon les saisons, telle la cuisine d'été des demeures traditionnelles rurales. L'été, à l'abri du soleil et de la pluie, on y prépare les repas que l'on déguste ensuite nombreux autour de la table, tout en observant de loin les activités aquatiques qui se déroulent sur le lac. On s'y prélassé dans

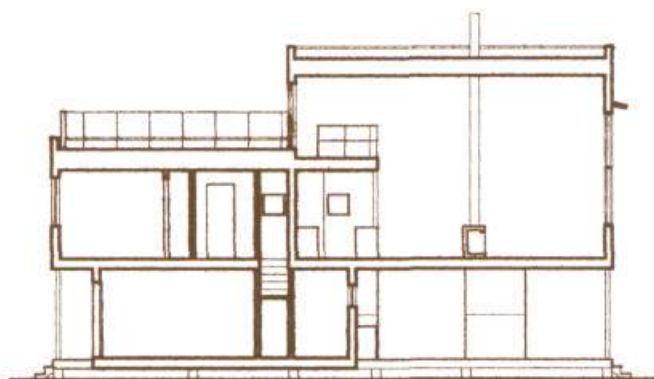
Renforcer le lien visuel entre l'habitation, le paysage et le lac, tel a été le principal défi des architectes qui ont conçu ce chalet. De gauche à droite, quelques points de vue qui permettent d'apprécier cette relation chalet-paysage.

Photos : Anne Vallières





rez-de-chaussée



coupe longitudinale

Au rez-de-chaussée se trouvent l'entrée, la remise et une salle d'eau. Dans la partie ouverte sur l'extérieur, une terrasse protégée donne une vue sur le lac en toutes saisons. Une galerie, comme on en trouvait autour des maisons d'autrefois, ceinture le rez-de-chaussée et constitue un lieu de transition entre le dedans et le dehors. Les deux plans superposés proposent des façons différentes d'habiter le lieu.

Ill. : Anne Vallières et Gianpiero Moretti

des hamacs accrochés aux poteaux en écoutant la nature, en sentant ses effluves, en observant ses changements. Cette terrasse étant protégée, on peut y sortir tard à l'automne et tôt au printemps. L'hiver, elle devient un espace de rangement abrité. Par ailleurs, elle contribue à la préservation du caractère naturel du site, puisqu'elle contient les prolongements extérieurs du chalet à l'intérieur de son empreinte au sol.

À cet espace immergé dans la nature fait contrepoids celui qui est surélevé à 3,50 mètres du sol. Deux volumes de différentes hauteurs le composent : le plafond des pièces communes s'élève à 5,40 mètres, et celui des chambres, à 2,40 mètres. Dans le plus grand volume, une mezzanine superposée à la cuisine sert de pièce d'appoint : chambre d'amis,

lieu de travail, salle de jeux pour les enfants. De là, on accède à une toiture-terrasse, où s'offre au regard un point de vue plus sylvestre que lacustre, vers le nord-ouest et le boisé de cèdres.

La partie qui contient les pièces de jour a été conçue pour accueillir plusieurs personnes. L'ouverture visuelle de cet espace vers l'extérieur et sa double hauteur lui confèrent un aspect spacieux, alors qu'il est somme toute de superficie modeste. Les grandes fenêtres permettent un contact constant avec le paysage et offrent des vues panoramiques au-dessus de la végétation, vers le lac qui s'étend à l'horizon. Un grand brise-soleil protège le séjour de la surchauffe qui le rendrait inconfortable.

Les matériaux de revêtement extérieur contribuent à renforcer le mode de composition en deux parties. Au rez-de-chaussée, de grands panneaux de béton léger revêtent les murs et contrastent avec le plan horizontal de la galerie et de la terrasse en bois. Le volume supérieur est quant à lui garni de bois : des planches de cèdre recouvrent les murs, et des panneaux de contreplaqué, les soffites des planchers en saillie.

La préservation du paysage de nos lacs pose de nombreux défis qui touchent plusieurs champs de compétence. Celui de l'architecture peut certainement apporter sa contribution en proposant des modes d'implantation adaptés et des compositions formelles davantage intégrées aux caractéristiques de ces sites fragiles.

■ Anne Vallières est architecte et Gianpiero Moretti est professeur en architecture à l'Université Laval. Ils ont conçu le projet du chalet au lac Aylmer, qui a remporté le Prix Marcel-Parizeau lors de la remise des Prix d'excellence 2003 de l'Ordre des architectes du Québec.



ethnoscop

Études et communications
en archéologie et en patrimoine culturel

Siège social :
88, rue de Vaudreuil, local 3
Boucherville, Qc, J4B 5G4
(450) 449-1250

Bureau Montréal :
2312, rue Jean-Talon
Montréal (Québec), H2E 1V7
(514) 728-2777

Sans frais : 1-877-449-1253
Courriel : ethnoscop@qc.aira.com